

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni , sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 23 janvier 2026.

DÉCISION N° DB2026_007 - ADMINISTRATION GENERALE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE SAÔNE ET LOIRE (AMSL) POUR 2026

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 29 janvier 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2017-073 en date du 6 mars 2017 approuvant l'adhésion à l'Association des Maires de Saône-et-Loire (AMSL71),

Considérant qu'il apparaît opportun de renouveler l'adhésion à cette association pour l'année 2026,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de Saône-et-Loire (AMSL) pour l'année 2026 et de régler la somme de 913,56 € correspondant à la cotisation départementale.

Article 2: D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Patrick BOUILLOU
Membres présents à la séance : 15	Votants : 15

Membres présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Elisabeth PONSOT, David BÈME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLOU, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 janvier 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais